

DEPARTEMENT DE TARN et GARONNE

Commune de Montauban

---

# ENQUÊTE PUBLIQUE

SUITE A LA DEMANDE, PRESENTEE PAR LA COMMUNE DE MONTAUBAN, EN VUE D'OBTENIR LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR L'OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE CORRESPONDANT AU PROGRAMME DE TRAVAUX N°11 ET CONCERNANT QUATRE IMMEUBLES SITUES 47 RUE DE LA REPUBLIQUE, 5 PLACE ALFRED MARTY, 6 RUE FRAICHE ET 26 RUE DE LA RESISTANCE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MONTAUBAN

Du 17 juillet au 31 juillet 2023

# PV de SYNTHESE

Commissaire Enquêteur

Michel AZIMONT

Nommé par le Tribunal Administratif de Toulouse

Nombre de pages : 5

03 août 2023

Référence TA : E 23000089/31

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
<b>RAPPEL DE LA PROCEDURE .....</b>	<b>3</b>
<b>PARTICIPATION DU PUBLIC, RESUME COMPTABLE ET ANALYSE SYNTHETIQUE DES OBSERVATIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>OBSERVATIONS REÇUES PAR IMMEUBLE.....</b>	<b>3</b>
<b>0. OBSERVATIONS GENERALES, SANS AFFECTATION D'IMMEUBLE .....</b>	<b>4</b>
<b>IMMEUBLE CADASTRE BO1 .....</b>	<b>4</b>
<b>IMMEUBLE CADASTRE BY320 .....</b>	<b>4</b>
<b>QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR .....</b>	<b>4</b>

**Référence :** Codes de l'expropriation et de l'environnement

**Pièces jointes :** Néant, se référer aux observations des registres papier et dématérialisé.

### **Rappel de la procédure**

C'est dans le cadre des Codes de l'Expropriation et de l'Environnement que Monsieur le Préfet de Tarn et Garonne, suite à la demande de Madame le Maire de Montauban, par courrier du 21/06/2023, a demandé à Madame le Président du Tribunal Administratif de Toulouse la désignation d'un commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est déroulée pendant 15 jours entiers et consécutifs, du lundi 17 juillet 2023, 9h au lundi 31 juillet 2023, 17h inclus.

L'enquête s'est déroulée sans incident.

Chacun pouvait prendre connaissance de l'entier dossier d'enquête pendant toute la durée de l'enquête et disposer du registre d'enquête déposé à la mairie de Montauban.

Le dossier pouvait être consulté et téléchargé sur le site : [https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Procedures-environnementales/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-ICPE/Enquete-prealable-DUP\\_11eme-programme-de-restauration-immobiliere-a-Montauban](https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Procedures-environnementales/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-ICPE/Enquete-prealable-DUP_11eme-programme-de-restauration-immobiliere-a-Montauban) , où le public pouvait émettre ses observations par voie électronique en cliquant sur le bouton « Réagir à cet article ».

Le public pendant l'enquête, aurait pu s'entretenir avec le commissaire enquêteur lors de ses deux permanences. Durant la période de l'enquête publique les observations du public pouvaient être :

- Déposées sur le registre dématérialisé, mis à disposition à l'adresse précisée ci-dessus ;
- Adressées par courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr);
- Consignées sur le registre papier ouvert à la Mairie de Montauban, aux jours et heures d'ouverture au public ;
- Adressées par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Montauban – 9 rue de l'Hôtel de ville - BP 764 – F 82013 MONTAUBAN.
- Exprimées oralement au commissaire enquêteur, lors de ses deux permanences prévues à l'article 2 de l'arrêté préfectoral.

### **Participation du public, résumé comptable et analyse synthétique des observations**

Le commissaire enquêteur a tenu 2 permanences (la première à la mairie même salon bleu et la seconde 1, rue du Coq), au cours desquelles personne ne s'est présenté.

### **Observations reçues par immeuble**

Les observations sont identifiées selon l'immeuble concerné et la date du dépôt.

## **0. Observations générales, sans affectation d'immeuble**

Néant

### **Immeuble cadastré BO1**

#### Observation de MMme GUILBERT

Se sont présentés à la mairie le 26 juillet 2023, voisins de l'immeuble cadastré BO1, leur propriété à l'adresse 47 rue de la République a la même adresse que l'immeuble BO1 objet de la DUP, ils voulaient s'assurer que leur propriété n'était pas visée par la DUP.

### **Immeuble cadastré BY320**

Néant

### **Immeuble cadastré BM40**

Néant

## **Questions du Commissaire Enquêteur**

### Observation CE1 : Sélection des immeubles

Quelle est la méthodologie de la commune de Montauban pour faire son choix parmi les immeubles du Secteur Patrimonial Remarquable, à réhabiliter ?

### Observation CE2 : Philosophie de la commune vis-à-vis des propriétaires

Quelle est la démarche de la commune vis-à-vis des propriétaires qui souhaiteraient, pour des raisons familiales, conserver leur immeuble, sans avoir, à priori, la capacité à mobiliser les moyens financiers nécessaires à la restauration ?

### Observation CE3 ; Corrections erreurs dossier enquête

Le commissaire enquêteur regrette qu'un dossier aussi simple renferme autant d'erreurs ! il souhaite que toutes soient corrigées pour la DUP

Nota : il est rappelé au maître d'ouvrage qu'il dispose, en application de l'article R.123-18 du Code de l'environnement, à compter d'aujourd'hui, de 15 jours pour remettre son mémoire en réponse.

Le Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a final flourish on the right side.

Michel AZIMONT